



Océane



► ÉDITO



Philippe VIGIER,
Ministre délégué auprès
du Ministre de l'Intérieur et des
Outre-mer, chargé des Outre-mer.

C'est un grand honneur pour moi d'avoir la responsabilité des politiques ultramarines. Sous l'autorité de Gérard Darmanin, le ministre de l'intérieur et des Outre-mer, j'entends mettre le sujet agricole au cœur de mon action. Il nécessite en effet une considération et une attention de premier plan.

Le secteur agricole et agroalimentaire est une force, un atout réel pour chaque territoire ultramarin et une chance pour la France. Il est dynamique, actif et en perpétuelle mutation. Soumis à des défis complexes, il doit les affronter avec détermination.

J'ai été avant tout un élu rural et je sais l'importance que revêt l'agriculture, je sais la force que peut donner pour tout un territoire le dynamisme d'un développement agricole réussi. Je compte beaucoup sur l'ensemble des acteurs pour que la trajectoire de développement, de transition écologique et énergétique, de transformation agricole se traduise concrètement sur le terrain. Le plan France 2030 est notre feuille de route commune. La question de la souveraineté alimentaire fait l'objet d'une grande attention. L'Assemblée nationale vient d'y consacrer une mission majeure, le Sénat également en abordant la question foncière qui est déterminante.

Le comité interministériel des Outre-mer (CIOM) de juillet 2023 a permis de réaffirmer la priorité gouvernementale et nous engage collectivement dans un exercice de rendez-vous annuels qui seront autant d'étapes décisives. Plus précisément la mesure 14 acte d'une part la nécessité de prendre en compte les surcoûts des intrants en lien avec la crise ukrainienne, et d'autre part l'effort structurel nécessaire en complément du POSEI afin d'accélérer la transition avec un effort annuel de 15 M d'€ supplémentaires.

Cette question de souveraineté est au cœur de l'action de mon collègue Marc Fesneau en charge de l'agriculture.

En Outre-mer, le secteur agricole se caractérise par des enjeux et des standards différents de ceux de l'hexagone et différents d'un territoire ultramarin à un autre. Cela nécessite une attention particulière, des adaptations permanentes des cadres publics d'accompagnement et la pleine implication des collectivités dans la mise en œuvre de stratégies d'avenir adaptées aux mutations démographiques des Outre-mer et au changement climatique.

Je vais écouter, mais surtout entendre, les représentants de la filière les agriculteurs eux même. Je serai sur le terrain. Je serai l'artisan engagé pour faciliter et appuyer le développement agricole, pour permettre que les entreprises croissent, que les acteurs aient des visions claires en matière de développement durable, investissent, abordent avec confiance les nouveaux défis.

Je me déplacerai dans tous les territoires ultramarins, pour traiter très concrètement les sujets en lien avec l'ensemble des acteurs, qu'il s'agisse de la profession agricole, de l'industrie de transformation et des collectivités locales.

Des adaptations sont indispensables pour repenser le secteur dans des territoires où l'économie repose trop souvent sur l'importation des matières premières alors que le développement de filières agricoles locales est une nécessité. Il faut aussi penser et accompagner la diversification des productions.

Je compte sur tous les acteurs pour être engagés, pour être force de proposition, pour participer à ce travail de co-construction. Je serai évidemment au côté de tous les acteurs avec toutes les forces de mon ministère dans un esprit de cohérence et de partage avec les collectivités.

Nous devons continuer à échanger ensemble, identifier les freins mais aussi les bonnes pratiques et permettre de rapprocher les professionnels de l'administration. Le travail réalisé par l'ODEADOM à cet égard est précieux. L'ODEADOM dont nous devons conforter les missions à l'occasion du futur contrat d'objectif est au service de tous, professionnels agricoles, entreprises, collectivités, chambres d'agriculture, services d'Etat. J'entends qu'il poursuive et amplifie ses missions au bénéfice de chacun. Je serai présent pour accompagner ces actions.

Philippe VIGIER

Editorial : Philippe VIGIER, Ministre délégué auprès du Ministre de l'intérieur et des Outre-mer, chargé des Outre-mer.	p.1
Le séminaire « Agricultures ultramarines et changement climatique » se tiendra en Guadeloupe du 23 au 25 octobre 2023.	p.1
Une visite structurante de la Première ministre à La Réunion avec une forte entrée agricole.	p.2
Programme POSEI, finalisation des paiements du programme 2022 et élaboration du programme 2024.	p.2
Le contrat d'objectifs et de performance de l'ODEADOM en cours d'élaboration, en valorisant les travaux du CGAER, de l'IGA et de la cour des comptes française.	p.2
Pour le Sénat : reconquérir le foncier agricole des outre-mer : un impératif pour la souveraineté alimentaire	p.2
Les engagements du comité interministériel des Outre-mer (CIOM) réuni le 18 juillet 2023	p.3
Un rapport approfondi de l'Assemblée nationale consacré à l'autonomie alimentaire des territoires d'Outre-mer	p.4
Premier déplacement de Philippe Vigier à La Réunion et à Mayotte, avec un focus agricole	p.4
Les représentants des territoires ultramarins réunis après le CIOM	p.4
Evaluation en cours du programme POSEI par la Commission européenne. Des auditions et travaux engagés en 2023	p.4
Une présidente à la SAFER de Guyane et un programme en cours d'élaboration	p.4
Plan banane durable 3	p.5
Aide conjoncturelle pour le secteur des fruits et légumes des Outre-mer	p.5
Installation agricole à Miquelon dans le secteur caprin	p.5
Premières certifications bio à Saint Martin	p.5
Carnet : agendas, événements, vie de l'établissement, publications	p.6

► Le séminaire « Agricultures ultramarines et changement climatique » se tiendra en Guadeloupe du 23 au 25 octobre 2023.

Ce séminaire organisé par Chambres d'Agriculture France et l'ODEADOM bénéficie du soutien du ministre de l'agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et du ministre délégué aux Outre-mer. Les ministres ont salué l'initiative et entendent y participer ainsi que le PDG de l'INRAE, les présidents de Chambres d'agriculture France et de l'ODEADOM ainsi que de nombreux acteurs de la recherche du développement de la vie économique des territoires.

L'objectif sur les 3 jours du séminaire est non seulement d'avoir une expertise actualisée sur les perspectives climatiques mais surtout d'identifier les enjeux et les voies d'adaptation des agricultures des différents territoires. Le programme prévoit une combinaison de séances plénières, d'ateliers et de visites sur le terrain, dans le but d'encourager une participation active de tous les acteurs du secteur agricole ainsi que des décideurs. Cette démarche vise à faciliter des discussions constructives pour dessiner les perspectives et orientations futures.

Renseignements et inscription auprès de l'ODEADOM et de Chambres d'Agriculture France, et informations actualisées sur leurs sites internet.

AGRICULTURES ULTRAMARINES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE
Enjeux - Transitions - Adaptation

Avec le parrainage du ministre de l'Agriculture et du ministre délégué aux Outre-mer

Le Gosier, Guadeloupe 23, 24, 25 octobre 2023

Soutenu par le GOUVERNEMENT



© Service d'Information du Gouvernement

▶ Une visite structurante de la Première ministre à La Réunion avec une forte entrée agricole

La visite de la Première ministre à La Réunion, du 11 au 13 mai 2023 a été riche en rencontres et annonces, la question agricole y a été largement abordée. Accompagnée de plusieurs ministres, sa présence témoigne de la prise en compte des problématiques des régions d'Outre-mer. Au cours de cette visite, elle a eu l'occasion de rencontrer de nombreux acteurs, politiques, économiques et les habitants de l'île, apportant une attention particulière à leurs préoccupations.

La journée du 12 mai, a été majoritairement dédiée aux questions agricoles avec la visite d'une exploitation de vanille agroforestière et une exploitation cunicole à Sainte-Rose, en compagnie du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Marc Fesneau, et des rencontres avec l'ensemble des représentants agricoles permettant de souligner l'importance stratégique du développement de l'économie agricole locale. Ces échanges auxquels participaient le président de l'ODEADOM, Joël Sorres, ont permis une immersion au cœur des filières agricoles et agroalimentaires d'Outre-Mer et d'appréhender les défis uniques auxquels La Réunion et les autres territoires ultramarins doivent faire face dans la perspective partagée d'une meilleure souveraineté alimentaire. « J'ai pu rassurer les acteurs des différentes filières sur le fait qu'on va continuer à soutenir cette diversification, avec notamment des aides pour tous les dossiers qui ont été déposés. » a déclaré Elisabeth Borne Outre les réponses favorables aux demandes d'aides qui ont été déposées, la Première ministre a également annoncé : - une enveloppe de 10 millions d'euros pour les filières fruits et légumes dans les Outre-mer pour leur permettre de faire face à la hausse des prix dans l'énergie, - la préparation du plan Ecophyto 2030 avec les agriculteurs, qui donnera les alternatives aux produits phytosanitaires interdits et qui seront disponibles à temps.

De plus, la 44e édition de la Foire Agricole de Bras Panon, événement majeur et attendu sur l'île au sein de la communauté agricole et au-delà, a bénéficié de la participation active du ministre Marc Fesneau qui était présent à son inauguration, une première historique pour cet événement.

▶ Programme POSEI, finalisation des paiements du programme 2022 et élaboration du programme 2024

Le programme POSEI européen 2022 mis en œuvre par les autorités françaises dans les régions ultrapériphériques de la France du 1er janvier au 31 décembre 2022 permet les soutiens financiers aux filières qui sont versées pour l'essentiel durant l'« année FEAGA 2023 » qui court du 16 octobre 2022 au 15 octobre 2023. Les dépenses pour cet exercice sont projetées au total à 335,3 M€, dont 278,4 M€ de crédits européens et 56,9 M€ de crédits nationaux complémentaires (dits CIOM). L'ODEADOM assure 95,3 % de ces paiements, le reste étant versé par l'ASP (primes animales et aide surfacique à Mayotte). A la date de sortie de cette lettre, la quasi-totalité a déjà été versée aux bénéficiaires. Des dispositifs de « circonstances exceptionnelles » ont été activés pour tenir compte des événements climatiques ayant affecté cet exercice 2022 (Cyclone Batsirai et Emnati à La Réunion, sécheresse à la Martinique et tempête FIONA à la Guadeloupe). Le programme 2023 quant à lui est en cours d'exécution depuis le 1er janvier de cette année. Le programme publié est disponible ainsi que les décisions techniques d'application. Mais le premier semestre de l'année est également consacré à la préparation du programme à venir, celui de 2024. Les travaux ont été importants dans les territoires et dans toutes les filières et ont fait l'objet d'échanges notamment lors de la réunion du comité de pilotage stratégique de l'ODEADOM du 26 juin et des comités sectoriels de début juillet. Le projet de programme 2024 a été arrêté à la suite de la réunion du comité national Posei du 24 juillet et transmis à la Commission européenne pour discussions et approbation d'ici la fin de l'année. Dans le cadre de la réunion du CIOM de juillet 2023, il a été décidé de porter le montant des crédits nationaux pour 2024 à 60 M€ en loi de finance initiale, c'est la proposition que portera la Gouvernement au Parlement. La part européenne elle est stabilisée par les perspectives financières européennes, elle reste stable à 278 M€ pour la France. Pour 2025, les ministres en charge de l'agriculture et des Outre-mer ont d'ores et déjà écrit au président du CA de l'ODEADOM pour examiner les évolutions à prévoir en concertation avec les filières.

▶ Le contrat d'objectifs et de performance de l'ODEADOM en cours d'élaboration, en valorisant les travaux du CGAAER, de l'IGA et de la Cour des comptes française

La vie de l'ODEADOM est rythmée par de grandes échéances, celle des mandatures de ses instances, tous les 3 et 5 ans, et celle de ses contrats d'objectifs qui fixent pour un délai également de 5 ans, ses priorités d'actions, priorités élaborées avec les ministères de tutelle. Le prochain couvrira la période 2024-2028. Ce contrat fait l'objet d'une préparation approfondie, avec les ministères, avec les administrateurs, avec les services et personnels de l'office. Il se doit de refléter non seulement l'activité de l'ODEADOM mais également les orientations d'action de moyen terme et les ambitions mises dans l'établissement au service de la politique agricole ultramarine et des filières.

Un groupe de travail issu du conseil d'administration est constitué et se réunira à nouveau en septembre, un conseil d'administration spécifique se réunira probablement en octobre, dans l'objectif d'une adoption du contrat lors de la réunion du conseil d'administration des 23 et 24 novembre 2023.

Ce travail bénéficie par ailleurs de l'apport du CGAAER et de l'IGA qui ont effectué un travail spécifique et qui portent des propositions. Il valorisera également les conclusions de l'audit de la Cour des comptes française qui seront disponibles à l'automne et qui porteront également des préconisations.

▶ Pour le Sénat : reconquérir le foncier agricole des Outre-mer : un impératif pour la souveraineté alimentaire

Le rapport élaboré au nom de la délégation sénatoriale aux Outre-mer concernant la problématique du foncier agricole dans les territoires ultramarins a été présenté le 23 juin 2023. Cette démarche d'envergure a été entreprise sur une période de plusieurs mois, avec 85 séances d'auditions ainsi qu'un déplacement en Martinique. Le thème a été motivé par l'importance cruciale de la question foncière agricole en lien direct avec l'impératif de souveraineté alimentaire. Ces deux aspects sont étroitement liés et conditionnent mutuellement leur réussite en fonction de leur synchronisation et de leur capacité à répondre aux impératifs agricoles. Le rapport souligne particulièrement l'interconnexion entre la souveraineté alimentaire et la question foncière, mettant ainsi en exergue le fait que le développement de l'un est tributaire de l'amélioration de l'autre. Il dresse une liste exhaustive des défis auxquels les territoires ultramarins seront confrontés en ce qui concerne le foncier agricole, notamment l'urbanisation des sols, la prolifération des friches, les bouleversements climatiques ainsi que la croissance des enjeux liés à la question environnementale. Par ailleurs, le rapport fait état d'un dialogue fragmenté entre les acteurs du secteur agricole. Après avoir dressé ce constat des lacunes entourant la problématique du foncier agricole, le Sénat a cherché à adopter une perspective positive quant à l'avenir en affirmant que la réalisation de la souveraineté alimentaire demeure une possibilité concrète d'ici l'horizon 2030.

Pour atteindre ce but ambitieux, aligné tant sur les objectifs nationaux que communautaires, il formule vingt recommandations articulées autour de quatre axes majeurs :

- Sauvegarder les terres agricoles déjà cultivées
- Reconquérir des terres agricoles exploitables
- Transmettre pour assurer la relève des générations
- Aménager dans une perspective d'agriculture durable.



Les engagements du comité interministériel des Outre-mer (CIOM) réuni le 18 juillet 2023

Le 18 juillet 2023 a marqué un moment attendu avec la tenue du CIOM.

« Le 7 septembre dernier, avec les élus, le Président de la République a souhaité initier un « renouveau de l'Outremer », avec pour objectif de donner des réponses concrètes aux défis que connaissent nos concitoyens ultramarins. Ce Comité interministériel des Outre-mer (CIOM) est la traduction concrète de cet engagement. Autour du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, Gérald Darmanin, et du ministre délégué chargé des Outre-mer, Jean-François Carenco, et avec tous les ministères, des mesures ont été définies et conçues comme autant de solutions pour nos compatriotes des Outre-mer. Nous portons ainsi des propositions concrètes contre la vie chère, pour améliorer la vie quotidienne, pour donner des perspectives à notre jeunesse, pour faire des Outre-mer l'avant-garde de la transition écologique ou bien encore pour poursuivre l'effort d'équipement des territoires ultramarins.

Dans le domaine agricole, tous les acteurs, qu'ils soient publics ou privés, en ont examiné les résultats avec attention. Cette réunion intervient dans un contexte de préoccupations croissantes concernant l'augmentation des prix de l'alimentation, l'impact négatif des hausses des prix de l'énergie sur les différentes filières agricoles, ainsi que les questions environnementales de plus en plus présentes.

Deux mesures concrètes ont été annoncées au sein du premier axe défini par le CIOM : « Transformer les économies ultramarines pour créer de l'emploi et lutter contre la vie chère » dans un volet destiné à renforcer la souveraineté alimentaire.

Mesure 14 : Accompagner les plans de souveraineté alimentaire des territoires. Dans la suite de la démarche de transformation agricole des Outre-mer initiée par le Président de la République en 2019, les départements et régions d'Outre-mer ont élaboré des plans de souveraineté alimentaire. Ces plans territoriaux fixent des objectifs à atteindre pour mieux couvrir les besoins alimentaires des populations par des productions locales.

• Pour compenser les surcoûts des intrants et de l'énergie, les producteurs ultramarins de fruits et légumes recevront un soutien de 10 millions d'euros, les dispositifs mis en oeuvre dans l'Hexagone s'étant révélés inopérants pour les Outre-mer.

« Ensemble, avec la mobilisation de tout le Gouvernement et en lien avec les élus, nous serons à l'écoute de nos concitoyens des Outre-mer et nous répondrons à leurs préoccupations en permettant à chacun d'eux de vivre pleinement la promesse républicaine de liberté, d'égalité et de fraternité. »

Elisabeth Borne

• L'État accompagnera l'atteinte des objectifs par un soutien renforcé, dans le cadre du complément national du programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI), à hauteur de 15 millions d'euros supplémentaires dès 2024.

Mesure 15 : Donner aux agriculteurs ultramarins des moyens de protection adaptés contre les organismes et adventices nuisibles. Le Gouvernement a pris toute la mesure des enjeux spécifiques de protection des cultures dans les Outre-mer, compte tenu de leurs conditions pédoclimatiques. Ainsi, dans le cadre de la planification écologique en matière de produits phytopharmaceutiques, le Gouvernement a mis en place une task force « Cultures ultramarines ». Cette dernière a commencé à dresser l'état de la situation des substances actives disponibles et poursuit son travail d'analyse pour dégager des pistes de travail partagées pour faire émerger des alternatives. Enfin, en fonction des impasses identifiées, une expertise devra être menée au sein du groupe de travail sur l'évaluation des risques pour les usages tropicaux et ainsi travailler à adapter les modèles d'évaluation des risques.

[La task force produit des premiers résultats très positifs. En effet, la canne à sucre sera désormais considérée comme une culture mineure dans une révision du catalogue national des usages phytopharmaceutiques qui va être publié dans les prochaines semaines. Cela permettra de démultiplier les solutions et, partant, une meilleure protection des cultures. Ainsi, les autorisations d'usages sur canne à sucre pourront découler d'une extension des usages autorisés sur le maïs. Les metteurs en marché ou les organismes agricoles ou scientifiques devront en faire la demande auprès de l'ANSES.

Le Gouvernement demande à la task force « Cultures ultramarines » de renforcer ces efforts pour aboutir à des solutions opérationnelles concrètes pour le contrôle du citrus greening et plus particulièrement des insectes vecteurs de cette maladie qui affecte les productions de citrons verts en vue de maintenir la filière. Le Gouvernement confirme enfin sa volonté d'aboutir à un cadre réglementaire européen adapté aux « NBT », qui pourrait constituer un levier intéressant pour le développement de variétés résistantes à la cercosporiose noire.]

Au-delà de ces deux mesures spécifiques du volet agricole, le secteur sera concerné par de nombreux volets qui ont fait l'objet d'annonces concrètes, par exemple, la mesure 49 : Généraliser le « réflexe Outre-mer » dans la fabrication de la norme, la mesure 60 : Accélérer le transfert du foncier de l'État en Guyane, la mesure 61 : Définir de nouveaux outils juridiques pour accélérer la résorption du désordre foncier, la mesure 71 : Adapter les forêts ultramarines au changement climatique

Le gouvernement sera particulièrement attentif au volet consacré au changement climatique qui est un enjeu crucial dans l'agriculture : « Mesure 63 Définir d'ici mi-2024 une stratégie complète d'atténuation et d'adaptation au changement climatique pour chaque territoire. L'impact du changement climatique est déjà perceptible en Outre-mer. Le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) coordonnera des travaux interministériels pour définir à l'été 2024 une stratégie complète d'atténuation et d'adaptation

au changement climatique adaptée aux risques particuliers de chaque territoire d'Outre-mer. Une organisation de pilotage et de suivi dédiée sera mise en place. Cette stratégie s'attachera aussi à définir des modes de rémunération pour les aménités naturelles que les Outre-mer offrent à la Nation (label bas carbone adapté aux Outre-mer, paiements pour services environnementaux...).

Enfin l'ambition, au-delà de cette réunion de 2023 est d'instaurer un rendez-vous annuel du Gouvernement autour des Outre-mer. Afin d'assurer la mise en application des mesures du Comité interministériel des Outre-mer, un comité de suivi se réunira régulièrement. Le prochain Comité interministériel des Outre-mer se tiendra dans 12 mois.



(crédit photo Outremers360) Cf dossier de presse sur le site du Gouvernement.



► Un rapport approfondi de l'Assemblée nationale consacré à l'autonomie alimentaire des territoires d'Outre-mer

Le rapport a été publié le 4 juillet 2023 par la délégation aux Outre-Mer, destiné à mettre en lumière des défis et des barrières persistantes qui entravent la réalisation des objectifs d'autonomie alimentaire. Ces objectifs résonnent non seulement au sein d'organisations internationales telles que les Nations Unies et l'Union européenne, mais également au sein des instances gouvernementales et territoriales engagées pour concrétiser cette ambition.

Le rapport dresse un constat global, transcendant les particularités de chaque territoire ultramarin. Il met en évidence la préoccupante dépendance continue des Outre-mer aux importations alimentaires, malgré les avantages qu'offrent leurs caractéristiques géographiques et climatiques. Le rapport explore en détail la trajectoire de l'importation au sein des territoires ultramarins, une tendance qui n'a fait que se renforcer au fil du temps. Il aborde également le secteur de la pêche et les enjeux complexes qui l'accompagnent. Après avoir établi les principes directeurs et les problématiques applicables à l'ensemble des territoires d'Outre-mer, le rapport procède à une analyse plus approfondie des contextes et des situations spécifiques aux divers départements et collectivités d'Outre-mer.

La deuxième section du rapport se consacre ainsi aux îles présentes dans les eaux de l'Océan Indien, Réunion et Mayotte. La section III focalise son attention sur les Antilles, Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. La quatrième partie du rapport s'intéresse aux territoires du Pacifique, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française. La cinquième partie se penche sur les «cas particuliers» que sont la Guyane et Saint-Pierre-et-Miquelon. Le rapport ne se contente pas de présenter un tableau pessimiste de la situation de ces territoires, il met en évidence leurs atouts et leurs forces et analyse en détail les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Les parlementaires ont formulé 20 recommandations, 4 dites culturelles et structurelles, 7 spécifiques à Mayotte, 4 consacrées à la problématique phytosanitaire et 5 pour la pêche.

Parmi les recommandations génériques, soulignons la mise en avant de l'origine locale dans la restauration collective, l'augmentation de la surface agricole, la création d'un fonds de garantie bancaire pour les défaillances des agriculteurs, la consultation des agriculteurs ultramarins à propos des traités internationaux portant sur les produits alimentaires et la pêche.

► Premier déplacement de Philippe Vigier à La Réunion et à Mayotte, avec un focus agricole

Le ministre délégué aux Outre-mer, Philippe Vigier, s'est rendu dans les départements de La Réunion et de Mayotte du 30 août au 1er septembre.

A La Réunion, le dossier agricole a fait l'objet de discussions approfondies. Avec la filière canne d'abord qui a présenté ses problématiques et le plan de relance de la filière qui se déploie. Cela s'est fait y compris sur le terrain, dans les champs de canne et à la sucrerie de Bois Rouge. Les autres sujets agricoles ont également été approfondis avec le président et les administrateurs de l'ODEADOM lors d'une réunion à la préfecture. A Mayotte, la question cruciale de l'accès à l'eau a été au centre des sujets.

Le directeur de l'ODEADOM a complété ses rencontres, au-delà des séquences ministérielles en profitant de ce déplacement pour des visites de terrain toujours indispensables (pôle viande, CIRAD, DAAF, Vivea, exploitations...) et des discussions bilatérales sur les sujets d'actualité avec les acteurs du territoire.



► Les représentants des territoires ultramarins réunis après le CIOM

Le 30 juillet 2023, les représentants politiques des territoires ultramarins se sont réunis pour souligner leur détermination à garantir que les engagements formulés par la Première ministre lors de la Conférence Interministérielle de l'Outre-mer se traduisent effectivement par des actions concrètes et tangibles.

Ils ont exprimé leur attente de résultats concrets et mesurables afin de répondre aux besoins spécifiques et aux défis complexes auxquels font face les territoires ultramarins. Les débats ont porté sur la nécessité de soutenir le développement économique, social et environnemental des territoires ultramarins. Ils ont insisté sur la traduction des engagements en actions concrètes qui bénéficieront directement aux populations ultramarines et contribueront à l'amélioration de leur qualité de vie.

► Evaluation en cours du programme POSEI par la Commission européenne. Des auditions et travaux engagés en 2023

La Commission européenne a engagé un travail d'évaluation global du programme POSEI, comme elle le fait régulièrement pour toutes les politiques européennes qu'elle met en oeuvre. A cette fin, elle s'appuie notamment sur le cabinet Oréade-Brèche, basé à Toulouse, au sein du consortium Agrosynergie. L'objet de son enquête réside dans la mesure des retombées engendrées par les programmes POSEI [et SAI] pour la période 2015-2020. Dans le cadre de cette étude exhaustive, l'équipe d'Oréade-Brèche entreprend une série d'analyses de cas au sein de chaque État Membre concerné. Ces investigations passent par des dialogues substantiels avec un éventail de parties prenantes directement impliquées dans la mise en oeuvre des mesures dont les autorités de gestion et l'agence de paiement.

Les thématiques abordées au cours de ces discussions englobent un spectre varié :

- L'élucidation de la logique fondamentale qui régit l'intervention du programme à l'échelle insulaire.
- L'évaluation des coûts administratifs inhérents à la mise en place des diverses aides.
- L'examen des choix stratégiques opérés lors de la répartition des aides parmi les différentes mesures et secteurs.
- L'appréciation de la cohérence des mesures avec les orientations fondamentales de la PAC, ainsi qu'avec d'autres initiatives nationales engagées dans ces zones géographiques spécifiques.

Un certain nombre d'acteurs dont l'ODEADOM ont fait l'objet d'audition et de demandes de documents. Le rapport d'évaluation de la Commission européenne devrait être disponible en 2024.

► Nomination d'une Présidente à la SAFER de Guyane et Élaboration d'un Programme en Cours

Dans le contexte de l'établissement de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) de Guyane, une étape capitale a été franchie avec l'agrément de sa présidente, Chantal Berthelot, le 23 juin 2023. Cette nomination reflète une avancée majeure dans la mise en place opérationnelle de la SAFER de Guyane et acte la reconnaissance des compétences et l'engagement de Mme Berthelot dans le domaine de l'aménagement foncier et du développement rural.

En parallèle, l'élaboration du premier programme pluriannuel d'activités de la SAFER pour la période 2024-2028 est en cours. Ce programme définira les orientations stratégiques et les actions concrètes qui seront entreprises pour favoriser l'aménagement du territoire, le développement agricole et rural ainsi que la gestion équilibrée des ressources foncières en Guyane.



▶ Plan Banane Durable 3

Le Plan Banane Durable 3 (PBD3) prend la suite du plan Banane Durable 2 (PDB2) arrivé à échéance le 31 décembre 2022. Son adoption par les organisations professionnelles de producteurs conditionne réglementairement l'accès à l'aide de la mesure Banane du POSEI.

Ce plan a pour objectif global de renforcer la compétitivité, la pérennité et le rôle social de la filière banane antillaise tout en poursuivant son évolution dans le cadre d'une production durable. Il s'appuie sur le bilan du Plan Banane Durable 2 qui a été transmis à la Commission en février 2023 faisant état notamment de bons résultats en termes environnementaux et reprend, en continuité avec ce PBD2, les objectifs en termes de production, de qualité, de critères environnementaux et sociaux et d'évolution des surfaces en banane des exploitations, à l'identique ou renforcés. Le PBD3 s'appuie également sur les objectifs de la feuille de route de la filière banane, transmise aux services de la Commission en 2022.

Il est décliné en 6 objectifs opérationnels :

1. Améliorer la performance économique de la filière
2. Assurer la maîtrise durable des bio agresseurs
3. Maîtriser les impacts sur l'environnement
4. Renforcer le rôle social et sociétal de la filière
5. Valoriser la banane antillaise sur les marchés
6. Acquérir, partager et transférer de l'innovation et les connaissances.

Ce plan fera l'objet d'une évaluation régulière des objectifs poursuivis au travers du suivi des indicateurs établis.

▶ Aide conjoncturelle pour le secteur des fruits et légumes des Outre-mer

Dispositif d'indemnisation exceptionnel des exploitations agricoles ultramarines productrices de fruits et légumes touchées par la hausse de leurs charges en engrais et amendements engendrée par les conséquences de l'agression de la Russie contre l'Ukraine.

La guerre en Ukraine, les sanctions infligées par l'Union européenne et ses partenaires ainsi que les mesures de rétorsion prises notamment par la Russie entraînent des perturbations fortes dans l'approvisionnement de notre économie, tant en termes de flux que de prix. Cette situation impacte les exploitations agricoles, dont les exploitations productrices de fruits et légumes au travers de leurs charges de production, compte tenu notamment de la forte augmentation des prix de l'énergie et des engrais et amendements. Cette situation est particulièrement marquée dans les départements d'Outre-mer du fait de la hausse du coût du fret qui en résulte. Dans ce contexte, en visite officielle à la Réunion, la Première ministre a annoncé un soutien exceptionnel à hauteur de 10 millions d'euros, assuré par le budget du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA), pour compenser l'augmentation du coût des intrants agricoles au

bénéfice de la filière fruits et légumes (hors culture export) dans les Outre-mer. Ce dispositif qui vise à prendre en charge une partie des surcoûts des engrais et amendements destinés aux productions de fruits et légumes dans les exploitations ultramarines, soumis à validation de la Commission européenne, a été validé par cette dernière fin août pour un versement dans les territoires d'ici la fin de l'année 2023.

▶ Installation agricole à Miquelon dans le secteur caprin

Mme Orsiny développe avec énergie son projet d'élevage de chèvres avec atelier de transformation et, à terme, un lieu d'accueil, de dégustation (fromage, yaourts et crème glacée) et de vente. Les premiers animaux sont arrivés au mois d'août 2023. Mme Orsiny a effectué des formations en métropole, imposées dans le cadre du projet qu'elle a fortement valorisé, même si elles ont été très complexes à suivre en période Covid. Le projet a été appuyé par les financements versés par l'ODEADOM.



▶ Premières certifications bio à Saint Martin

C'est à l'issue d'un processus toujours long, exigeant et particulièrement difficile en milieu tropical que les premières exploitations bio ont été certifiées à St Martin, et pour une large gamme de produits animaux et végétaux proposés par la famille Gimenez. Dans le contexte de marché si particulier de l'île, nul doute qu'ils trouvent leur place et une valorisation intéressante.

Golden Grove FARM

Nous sommes certifiés BIO!

● Depuis le 13 Juillet 2023

Catégories produits :

- Bétail
- Fruits
- Légumes
- Plantes
- Composts
- Graines
- Produits de la ferme
- Aromates

Emmanuel GIMENEZ

AB AGRICULTURE BIOLOGIQUE

@goldengrovefarm 590 690 75 60 87 WWW.GOLDENGROVE.FARM

CARNET : Agendas, Évènements, Vie de l'établissement, Publications

Ca s'est passé ces derniers mois (mai-août 2023)

Instances ODEADOM

- > Réunion du **comité de pilotage stratégique** de l'ODEADOM à Montreuil le 26 juin 2023.
- > Réunions des **comités sectoriels** de l'ODEADOM, en visioconférence du 4 au 7 juillet 2023 consacrés aux modifications du programme POSEI et réunion spécifique du **CS végétal** sur le dispositif d'appui conjoncturel le 27 juin et 11 juillet 2023.

Evènements, réunions et rencontres

- > Lancement le 17 mai de la **marque « Moso Te La »** d'identification des produits d'origine guadeloupéenne avec un cahier des charges stricts sur le territoire
- > Première réunion le 25 mai 2023 du **comité de pilotage du plan de souveraineté fruits et légumes**, sous la présidence du ministre de l'agriculture
- > Intervention de l'ODEADOM le 30 mai 2023 à l'institut agro Rennes Angers à l'invitation des étudiants pour une **conférence sur les mutations agricoles Outre-mer**
- > Présentation par l'Iguavie du bilan de **16 Ans de POSEI Structuration de l'élevage en Guadeloupe** le 9 juin 2023 à Paris
- > Réunion de la **task force ecophyto Outre-mer** le 13 juin 2023
- > Réunion du **Conseil d'orientation de FranceAgriMer** le 15 juin 2023
- > Réunion le 15 juin du ministre de l'agriculture avec DITAOM, ODEADOM et ministères des Outre-mer consacré au **projet de loi d'orientation et d'avenir agricole**.
- > Conférence de la banque des territoires le 19 juin consacré au **changement climatique dans les Outre-mer**
- > Rencontres les 27 et 28 juin du président du conseil d'administration de l'ODEADOM avec **les cabinets ministériels agriculture, Outre-mer et Première ministre**.
- > **Assemblée générale de la FEDOM** le 29 juin en présence du ministre délégué aux Outre-mer avec présentation de l'étude sur le secteur de l'énergie Outre-mer
- > **Réunion du CSO** (Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire) le 5 juillet sous la présidence du ministre de l'agriculture.
- > Déplacement des **filières animales réunionnaises** à Paris à la rencontre des autorités nationales le 6 juillet pour présenter bilan et projets du secteur
- > Réunion du **comité d'orientation national du plan ecophyto** le 11 juillet
- > **Comité national de suivi du PSN** (programme stratégique national de la PAC) le 13 juillet 2023
- > Réunion du **comité national de pilotage du programme POSEI** le 24 juillet sous la présidence du DITAOM, Arnaud Martrenchar

Déplacements Outre-mer

- > **Déplacement de la Première ministre à La Réunion avec une délégation ministérielle** du 11 au 13 mai 2023.
- > Participation du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire à la **foire agricole de Bras Panon** qui s'est tenue du 12 au 21 mai 2023.
- > **Mission ODEADOM et Chambres d'agriculture France en Guadeloupe** du 31 mai au 3 juin 2023 consacrée à la préparation du séminaire « Agricultures ultramarines et changement climatique »
- > **Mission ODEADOM du 10 au 14 juillet à La Réunion** en accompagnement de l'audit de la Cour des Comptes européennes sur l'application du programme POSEI
- > **Déplacement en Polynésie française** du ministre de l'intérieur et des Outre-mer et du ministre délégué chargé des Outre-mer du 16 au 19 août 2023, avec une séquence consacrée à l'autonomie alimentaire.
- > **Déplacement du ministre délégué aux Outre-mer à La Réunion et à Mayotte** du 29 août au 1er septembre 2023, auquel ont participé le président et le directeur de l'ODEADOM
- > Dans le cadre des « palabres à Oudinot », conférence le 11 mai de Edwige Duclay consacrée à la question du **Chlorodécone**

Abonnement Electronique lettre Océane

En consultation sur le site de l'ODEADOM www.odeadom.fr la lettre Océane informe régulièrement sur les dossiers d'actualité agricole des Outre-mer, les évènements, les rendez-vous. Pour vous abonner ou vous désabonner, merci de nous faire connaître vos nom, prénom, institution ou société, adresse électronique à l'adresse odeadom@odeadom.fr

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent.

Océane - Lettre d'information de l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer - 12, rue Henri-Rol Tanguy TSA 60006 - 93555 Montreuil cedex
Tél. : 01 41 63 19 70 - odeadom@odeadom.fr - Directeur de la publication : Jacques Andrieu - Rédaction : Fatoumata Camara, Jacques Andrieu - Conception, réalisation : Absinthe and co., www.absintheandco.com

Vie de l'établissement

- > Réunion du **comité social d'administration** (CSA) le 17 juillet 2023

Mouvements à l'ODEADOM

- > Départ en retraite de **Mireille Tournier** (service DIVA), départ pour de nouvelles affectations de **Séverine Godet** (service grandes cultures) et de **Martine Pinhero** (agence comptable).
- > Arrivée de **Fatoumata Camara** qui rejoint le secrétariat de l'office, de **Nathalie Decorme** (service DIVA), de **Roméric Moïse Ebedé** (service grandes cultures)
- > Stage de **Gabriel Sence** consacré aux ressources numériques et de **Jeanne Cocula** sur l'appariement des données du recensement agricole 2020 avec les données POSEI

Mouvements autour de l'office

- > **Philippe Vigier** a été nommé ministre délégué chargé des Outre-mer auprès du ministre de l'intérieur et des Outre-mer, succédant à **Jean-François Carencu**.
- > **Lionel Boffre** est directeur de cabinet du ministre, succédant à **Joël Mathurin**. **Sylvain Reverchon** est en charge des sujets agricoles au sein de ce cabinet, succédant à **Etienne de la Fouchardière**
- > **Olivier Jacob** a été nommé directeur général des Outre-mer (DGOM), succédant à **Sophie Brocas**, nommée préfète de la région Centre Val de Loire.
- > Au cabinet de la Première ministre, **Frédéric Joram** est désormais conseiller pour les Outre-mer.
- > Au cabinet du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire **Valérie Hatsch** a quitté ses fonctions de directrice de cabinet, **Sylvain Maestracci** lui succède. **Urwana Querrec** précédemment en charge des Outre-mer au cabinet a également quitté le ministère et a laissé cette place à **Simon Laporte**.
- > **Antoine Poussier**, précédemment conseiller Outre-mer de la Première ministre a été nommé préfet de Guyane, succédant à **Thierry Queffelec** à Cayenne.
- > **Bruno André** a été nommé préfet de Saint Pierre et Miquelon, succédant à **Christian Pouget**.
- > A Mayotte, **Bastien Chalagiraud** a été nommé DAAF à la suite de **Philippe Gout**, parti en retraite.
- > A la DGOM, **Frédéric Régner** rejoint le bureau des politiques agricoles en septembre en remplacement de **Marjorie Deroi**.
- > A la DGPE du ministère de l'agriculture, **Serge Lhermitte** est désormais adjoint du directeur général et a ce titre y pilote les sujets Outre-mer.
- > **Anne Girel-Zajdenweber** a été nommée adjointe de la sous directrice des filières agricoles et agroalimentaires.
- > **Christian Avazeri** a quitté ses fonctions de président de la commission de certification des comptes des organismes payeurs (C3OP)
- > **Nicole Hum** est désormais cheffe de l'unité territoriale pour Saint Martin et saint Barthélémy, à la suite de **Michel Vely**, retraité.
- > **Christophe Cocula** est adjoint au chef du Service en charge de l'agriculture à Saint Pierre et Miquelon

Décorations

- > **Légion d'honneur**. Ont été notamment promus le 14 juillet 2023 au grade chevalier : **Annick Girardin**, ancienne ministre des Outre-mer ; **Xavier Brunetière**, préfet, ancien conseiller Outre-mer, **Francis Lignièrès**, président de LPG, **Françoise Roch**, présidente de la FNPF
- > **Mérite agricole**. Promotion du 14 juillet 2023 : au grade commandeur, **Christel Teyssedre** présidente du syndicat des primeurs, au grade d'officier : **Agnès Bernardin**, Interfel, **Sophie Bouyer** IGAPS (ex DAAF Martinique) ; au grade de chevalier : **Marie Bascou**, DAAF Guadeloupe, **Joseph Dijoux** exploitant à Cilaos, **Jean Michel Emmanuel**, président de CUMA à Trois Rivières Guadeloupe, **Achille Grondin**, exploitant à Cilaos, **Sylvie Horth** à Macouria Guyane, **Olivier Junot** au ministère de l'agriculture, **Christian Moravie**, planteur de canne en Martinique, **Patrice Poncet** DEEAF Guyane, **Roger Rivière**, exploitant à Saint Joseph à La Réunion, **Ida Sheikboudou**, OP de fruits et légumes au Gosier en Guadeloupe.

Publications récentes ciblées

Numéro spécifique des **Cahiers français, revue de la documentation française**, n°433 mai juin 2023 consacré aux « défis des Outre-mer » avec un article relatif à l'agriculture rédigé par le directeur de l'ODEADOM • **Boukan, le courrier ultramarin n°12** Mai, juin-juillet 2023. Numéro spécial consacré aux agricultures ultramarines, avec une interview du directeur de l'ODEADOM • **Rapport d'information n°799** du Sénat au nom de la délégation sénatoriale aux Outre-mer sur le **foncier agricole Outre-mer** • **Rapport d'information de l'Assemblée nationale n°1502** sur l'autonomie alimentaire des Outre-mer du 4 juillet 2023 **Rapport de l'Assemblée nationale n°1549** de la commission d'enquête sur le **coût de la vie dans les collectivités territoriales** régies par les articles 73 et 74 de la Constitution du 20 juillet 2023